



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed



**PDIPR et appui du Conseil départemental
en matière de randonnée
17 octobre 2019**



1. Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

- 1.1 Objectifs et pratiques concernées**
- 1.2 Les chiffres clés**
- 1.3 Les critères d'inscription**
- 1.4 Nécessité des autorisations de passage**
- 1.5 La procédure d'inscription/modification des itinéraires**
- 1.6 Synthèse de l'intérêt d'inscrire un itinéraire au PDIPR**

2. Moyens développés par le Conseil départemental pour l'appui à la promotion de la randonnée

- 2.1 Des documents techniques et méthodologiques**
- 2.2 Un cadre d'aide, une assistance technique, une mise en réseau des acteurs**



1-1 Le PDIPR : objectifs et pratiques concernées



- ❖ **Outil réglementaire pour la préservation des chemins ruraux : gage de qualité, de sécurité et de promotion des itinéraires**
- ❖ **Le PDIPR relève d'une compétence obligatoire du département**
- ❖ **Pratiques concernées : pédestre, VTT et équestre**
- ❖ **Maîtres d'ouvrage : EPCI, communes, FFRando**



1.2 Le PDIPR : chiffres clés



Presqu'île de Kermorvan – Le Conquet

Dans le Finistère :

- ❖ Plus de 4200 km d'itinéraires inscrits au PDIPR
- ❖ Plus de 6000 km balisés
- ❖ 2000 Traversées de Routes Départementales (TRD)

Sur le territoire de la Destination Quimper Cornouaille (8 EPCI):

- ❖ 1135 km d'itinéraires inscrits au PDIPR
- ❖ Plus de 370 Km de sentier littoral (GR + îles)
- ❖ Plus de 2200 km balisés



1.3 Le PDIPR : les critères d'inscription d'un itinéraire

- ✓ **Des critères techniques** : longueur du linéaire, % de routes bitumées, sécurité, balisage, entretien...
- ✓ **Des critères environnementaux** : paysage, patrimoine naturel, culturels, services...

En synthèse à respecter, circuits :

- > 3 km : sauf circuit PMR ou urbain,
- < 30 % bitumes hors urbain,
- < 2000 véhicules/jour,
- Autorisation de passage sur les parcelles
- Traversées de routes départementales non dangereuses ou aménagées pour limiter la dangerosité
- Balisés

- Note d'évaluation >10/20 (grille, évaluations par les fédérations départementales des pratiques concernées)



1.4 Le PDIPR : nécessité d'autorisation de passage

- **Demande systématique des conventions de passage / toute nouvelle inscription au PDIPR**



- **Deux exceptions :**
 - ❖ La servitude de passage des piétons sur le littoral (SPPL)
 - ❖ Les zones de préemption et d'intervention au titre des espaces naturels sensibles (ENS)



1.5 Le PDIPR : la procédure d'inscription/modification d'un itinéraire

Demande faite par un maître d'ouvrage (commune, EPCI, FFRP)

- Identifier la/les pratique(s)
- Fourniture des évaluations technique et environnementale
- Fourniture d'un tableau signé du MO attestant disposer des autorisations de passage pour les parcelles traversées par l'itinéraire.

CD 29 :

- Instruction,
- Présentation à la validation de l'assemblée départementale,
- Conventions avec le maître d'ouvrage sur les engagements respectifs (gestion, entretien) inhérente à l'inscription au PDIPR



1.6 Le PDIPR : l'intérêt d'une inscription PDIPR d'un itinéraire

- **En résumé, un itinéraire inscrit au PDIPR permet de bénéficier :**
 - ✓ Pour le maître d'ouvrage de subventions du département pour l'achat de terrain, l'aménagement de l'itinéraire, le balisage, l'entretien
 - ✓ Pour le propriétaire privé de l'assurance du département, de la continuité et de la pérennité de ses itinéraires
 - ✓ D'une valorisation touristique par le financement de guides et de promotion départementale (CD 29, F 360)

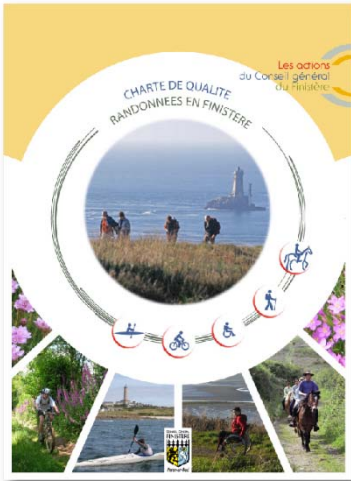


2. Des moyens développés par le Conseil départemental

1. Des outils techniques et méthodologiques
2. Un appui financier, une assistance technique et une mise en réseau des acteurs



2- 1 Des outils techniques et méthodologiques



La charte de qualité des randonnées en Finistère :

- ❖ Des fiches pratiques et des cahiers techniques
- ❖ Les opérations subventionnables.

Document en ligne : [https://www.finistere.fr/A-votre-service/Environnement-Eau-Climat-Energie/Balades-et-randonnees/Randonnee-Services-aux-professionnels-et-collectivites/Charte-de-qualite-des-randonnees-en-Finistere/\(language\)/fr-FR](https://www.finistere.fr/A-votre-service/Environnement-Eau-Climat-Energie/Balades-et-randonnees/Randonnee-Services-aux-professionnels-et-collectivites/Charte-de-qualite-des-randonnees-en-Finistere/(language)/fr-FR)

Le cahier des charges balisage et signalétique : réalisé en concertation avec les partenaires

- ❖ Diffusé en janvier 2019
- ❖ 2 objectifs :
 - Harmoniser le balisage
 - Protéger les Espaces Naturels Sensibles (ENS)





2- 1 Des outils techniques et méthodologiques

Le Schéma départemental de la randonnée :

Objectif stratégique : faire du Finistère un territoire attractif pour la randonnée en préservant un environnement et un cadre de vie de qualité par le développement d'un tourisme responsable.

21 actions et plus de 50 réalisations prévisionnelles

3 objectifs opérationnels :

- ❖ Développer une offre qualitative d'itinéraires
- ❖ Faire du Finistère une destination randonnée attractive, accessible et solidaire
- ❖ Renforcer la synergie des acteurs autour d'un projet partagé de développement de la randonnée





2. 2. Un appui du Conseil départemental

2.2.1. Un cadre de subventions pour le balisage, la gestion, la promotion

Charte randonnée en Finistère – Cahier des charges PDIPR téléchargeable sur :

[https://www.finistere.fr/A-votre-service/Environnement-Eau-Climat-Energie/Balades-et-randonnees/Randonnee-Services-aux-professionnels-et-collectivites/Charte-de-qualite-des-randonnees-en-Finistere/\(language\)/fre-FR](https://www.finistere.fr/A-votre-service/Environnement-Eau-Climat-Energie/Balades-et-randonnees/Randonnee-Services-aux-professionnels-et-collectivites/Charte-de-qualite-des-randonnees-en-Finistere/(language)/fre-FR)

2.2.2 Une assistance technique pour la promotion d'une offre de qualité sur votre territoire

Frédérique Coz, référente pour Ouest Cornouaille
(mail : frederique.coz@finistere.fr – Tél : 02.98.76.65.39)

2.2.3 Une mise en réseau des acteurs

- ❖ Des réunions de chargés de missions randonnées des communes/EPCI avec les partenaires départementaux
- ❖ Un projet de newsletter randonnée pour les acteurs dans le domaine



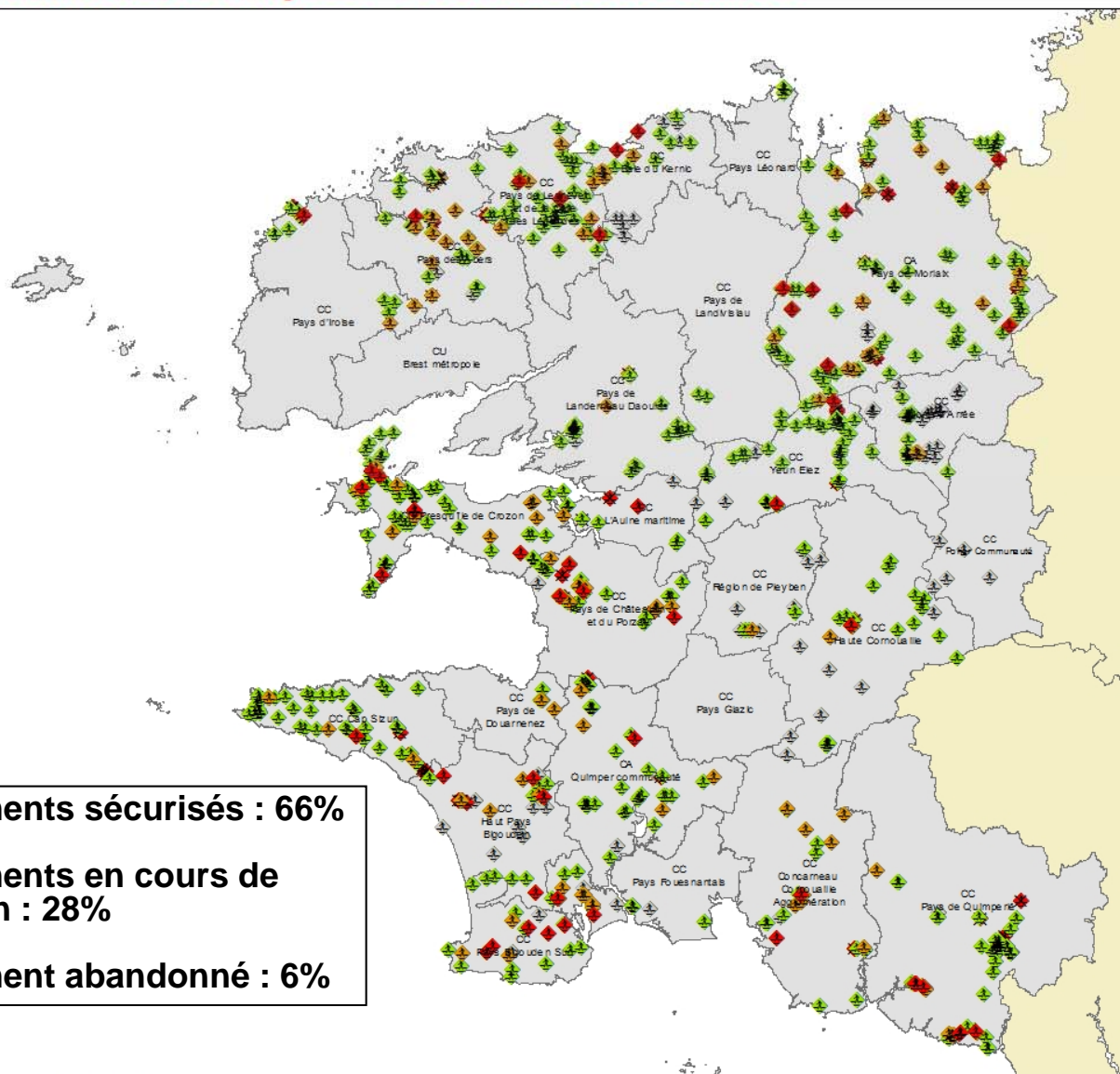
Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Merci pour votre écoute



Finistère
Penn-ar-Bed
LE DÉPARTEMENT

Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) Analyse des conditions de sécurité des traversées de RD **694 cheminements analysés / 1 500 traversées estimées**



0 5 10 20
Kilomètres

Avis sur les passages sur RD :

- Favorable
- Réservé
- Défavorable
- Cheminement abandonné
- Cheminement abandonné
- Analyse non faite

. Cheminements sécurisés : 66%

. Cheminements en cours de sécurisation : 28%

. Cheminement abandonné : 6%